



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 septembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 29 septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 21 septembre 2022, s'est réuni à Cruet – salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 52

Nombre de membres votants : 56

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Jean-Claude	MONTBLANC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL			X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		

Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS		JF CLARAZ	
Giuseppina	PATRAS	MYANS		N. POMEON	
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Emmanuel	COUX	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET		M. SYMANZIK	
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

136-2022 : PROJET SUN4ALL : DISPOSITIF D'AIDE AUX MENAGES EN PRECARITE

Rapporteur : Rémy SAINT-GERMAIN

Depuis Octobre 2021, Cœur de Savoie est territoire lauréat du projet Européen Sun4All.

Sun4All, soit « le soleil pour tous », est un projet européen construit dans le cadre du programme de l'Union Européenne « Horizon 2020 » dédié à la recherche et l'innovation. Il a pour ambition de faire bénéficier de l'énergie solaire aux ménages en précarité énergétique.



Le principe de ce projet est de réduire la précarité énergétique grâce à des projets d'énergie solaire et de faire en sorte de ne laisser personne de côté dans la transition énergétique.

Ce programme Sun4All a été lancé en Octobre 2021 et s'étale sur trois années jusqu'à Octobre 2024 :

- une première année pour adapter le programme au territoire et engager les partenariats,
- puis deux années pour mettre en œuvre concrètement le projet.

Le programme vise à toucher 100 ménages (50 par an) de Cœur de Savoie en situation de précarité énergétique.

Le concept de base de ce projet s'inspire d'un programme développé depuis 2018 par l'Etat de New-York (USA) qui a permis à des ménages précaires de devenir « propriétaire d'une part de ferme solaire citoyenne » et ainsi de réduire leur facture énergétique d'environ 10\$ par mois.

Dans Sun4All, quatre territoires pilotes ont été choisis pour « expérimenter », avant de pouvoir analyser puis de répliquer cette initiative à d'autres territoires. C'est ainsi que, aux côtés de notre partenaire l'INES Plateforme Formation et Education, Cœur de Savoie, seul territoire rural, se retrouve territoire pilote Sun4All au côté de Barcelone (Espagne), Rome (Italie) et Almada (Portugal), trois grandes villes. Le contexte économique, juridique et réglementaire étant différent dans chaque pays, il revient donc à chacun de s'adapter à ce contexte local pour donner vie à Sun4All sur son territoire.

Suite à une première phase de définition du projet et d'étude des différentes actions possibles, il est proposé la mise en place du bouquet d'actions suivant pour la mise en œuvre opérationnelle sur le territoire Cœur de Savoie :

- **Action 1 : Relancer un service d'accompagnement des ménages les plus précaires** (en remplacement du SLIME, service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) : visite à domicile, conseils sur les éco-gestes quotidiens pour économiser l'énergie et réduire les factures, conseils sur les petits travaux et fourniture de petit matériel (LED, mousseurs...etc). Ce dispositif sera assorti, chose nouvelle, d'une subvention « énergie » permettant d'alléger les factures.
- **Action 2 : Renforcer le dispositif J'éco rénove en Cœur de Savoie** en apportant un complément de financement pour le remplacement des systèmes de chauffage et l'isolation des parois opaques, pour les ménages modestes et très modestes.
- **Action 3 : Financer le reste à charge** de quelques projets de rénovation globale.
- **Action 4 : Innover en testant la faisabilité d'un projet d'autoconsommation collective** pour en faire bénéficier les ménages précaires

Ces actions bénéficieront aux 50 premiers ménages par an, sur 2 ans, la date de réception du dossier faisant foi.

Les critères d'éligibilité au programme sont les suivants :

- Revenu fiscal de référence du ménage « modeste » ou « très modeste » (critères ANAH)
- Etiquette énergétique du logement comprise entre D et G
- Montant total des factures énergétiques supérieur ou égal à 8% du RFR

Le montant des aides financières par action sera le suivant :

- **Action 1** : ménages bénéficiaires du programme précarité : 200€ par ménage
- **Action 2** : ménages modestes : 400€ - ménages très modestes : 600€ pour tout travaux d'un montant total supérieur à 5 000 €.

Pour mettre en place ce programme, la CCCS recevra une subvention de 109 829 € de l'Union Européenne.

Cette somme doit permettre :

- d'une part de couvrir la totalité des dépenses de personnel travaillant sur le projet, pour un montant de 82 213 € et de couvrir les frais de structure et frais divers pour un montant de 7 063 €
- d'autre part de financer en partie les actions sur deux ans, pour un montant de 20 550 €.

Pour mettre en place les actions 1 et 2, il est proposé de compléter la subvention Européenne par une participation de la Communauté de communes de 10 225€ / an sur les deux années du projet.

Les bénéficiaires s'engageront en contrepartie à participer à différents évènements mis en place par la CCCS dans le cadre du programme Sun4All.

Vu la signature avec l'Union Européenne du document cadre du projet, le Grant agreement n°101032239 en date du 23/07/2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bouquet d'actions du programme Sun4All ;
- **APPROUVE** les critères d'éligibilité et le montant des aides aux ménages en précarité pour ces deux prochaines années de projet ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2023 et 2024 ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

Le secrétaire de séance



Elodie VANACKERE

La Présidente,



Béatrice SANTAÏS

